



Notice d'emploi N° 7512 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Insecticide
Formulation: WP poudre mouillable
Teneur en substances actives: 95 % caolin
Nom UICPA: ---

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires: Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Surround WP Crop Protectant

Numéro d'homologation fédéral: F-6928
Numéro d'homologation étranger: 2060034

Pays d'origine: France
Titulaire de l'autorisation étranger: Tessenderlo Groupe, Belgique

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Arboriculture			
cerisier	puceron noir du cerisier	Concentration: 2 % Dosage: 32 kg/ha Application: en automne, après la récolte.	1, 2, 3, 4
fruits à noyaux	drosophile du cerisier	Concentration: 2 % Dosage: 32 kg/ha Application: Dès le stade BBCH 81.	1, 2, 3, 4, 5
noyer	mouche de la noix	Concentration: 2 % Dosage: 32 kg/ha	2, 4, 6
olivier	Mouche de l'olive	Concentration: 2 % Dosage: 32 kg/ha Application: Stade BBCH 75-81.	2, 4, 6, 7, 8
poirier / nashi	psylles du poirier	Concentration: 2 % Dosage: 32 kg/ha Application: De l'hiver jusqu'au début de la floraison (BBCH 00-59).	2, 4, 6
Viticulture			
vigne	cicadelle verte de la vigne [deuxième génération]	Concentration: 1.56 % Dosage: 25 kg/ha	4, 9, 10, 11, 12

vigne	drosophile du cerisier	Concentration: 2 % Dosage: 24 kg/ha Application: Dès mi-véraison (BBCH 83) ou sur les premières pontes.	4, 12, 13
Grande culture			
Colza	Effet partiel: mélégèthe des crucifères	Dosage: 20 - 25 kg/ha Application: stade 53-59 (BBCH).	4, 7, 14, 15

Charges générales / agronomiques:

- 1 Répéter le traitement si nécessaire après 7-14 jours.
- 2 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 3 2 traitements par parcelle et par année au maximum.
- 5 Pas de traitement de fruits de table.
- 6 4 traitements au maximum par parcelle et par année.
- 7 Répéter le traitement si nécessaire après 7-10 jours.
- 8 Uniquement pour la production d'olives destinées à la production d'huile.
- 9 7 à 10 jours d'intervalle entre les traitements.
- 10 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-73 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.
- 11 3 traitements au maximum par parcelle et par année.
- 12 Pas de traitement de raisin de table.
- 13 Le dosage mentionné doit s'appliquer dans la zone des grappes et se réfère à une quantité standard de bouillie de 1200 l/ha (base de calcul).
- 14 Mélange dans la cuve avec des mouillants et adhésifs conformément aux indications du titulaire de l'autorisation.
- 15 Quantité de bouillie: 400 - 500 l/ha.

Protection des utilisateurs:

- 4 Préparation de la bouillie: porter un masque de protection respiratoire (P2).

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.